ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025 AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

N° 2025-021-RH

Le Maire de la commune de Petit-Mars,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°20.06.047 du 20 juin 2020 relative à la détermination des « ratios- promouvables »,

Vu l'arrêté n°2023-067-DIR en date du 30 juin 2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2023,

ARRETE

Article 1 – Est inscrite sur le tableau annuel d'avancement de grade, par ordre de mérite, le fonctionnaire suivant :

- Mme Marion LAROCHE

Article 2 – Le présent arrêté sera communiqué au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressée.

Fait à Petit-Mars,
Le 11/03/2025

Le Maire
Jean-Luc BESNIER

MAIRIE DE PETIT MARS (LOIRE ATLANTIQUE)

Le Maire :
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, adressé au Tribunal Administratif de Nantes

Notifié le : 13/03/2025

Signature agent

Accusé de réception en préfecture
044-214401226-20250313-2025021RH-AI
Date de réception préfecture : 13/03/2025